

Une belle réussite

Parc éolien TIPER

Le parc éolien de TIPER, (*Technologies Innovantes pour la Production d'Énergies Renouvelables*), s'inscrit dans le cadre d'un projet initié en 2005 par la Communauté de Communes du Thouarsais, qui vise à la reconversion d'un ancien site militaire en pôle des énergies renouvelables.

TIPER a été le 1^{er} projet de wpd proposé au financement participatif via la plateforme d'épargne participative LUMO.

Au total, ce sont 200 000 € (rémunéré 4% pendant 5 ans) qui sont prêtés par 84 riverains entre 2017 et 2022.



Nombre d'éoliennes : 3
Type d'éolienne installée : Vestas V100
Puissance totale installée : 6,6 MW
Production électrique : 16 millions kWh/an
Alimentation électrique : 14 000 personnes
Rejet de CO2 évité : 4 800 tonnes

En 2020, wpd a renouvelé une opération de prêt citoyen sur un parc éolien dans les Deux-Sèvres. En 6 jours seulement, 200 000€ ont été réunis par des investisseurs régionaux.

Contacts

Eolien terrestre

Siège social
32-36, rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
T : 01 41 31 09 02

Eolien en mer & solaire

Siège social
94, rue Saint Lazare
75009 Paris
T : 01 82 72 61 00

Agence de Lille

82, rue Winston Churchill
59160 Lille
T : 09 70 21 20 09

Agence de Limoges

7, boulevard Victor Hugo
87000 Limoges
T : 05 55 35 64 12

Agence de Nantes

11, impasse Juton
44000 Nantes
T : 02 51 89 79 40

Agence de Lyon

94, avenue Felix Faure
69003 Lyon
T : 04 84 79 03 69

Agence de Cholet

12, rue Travot
49300 Cholet
T : 02 61 68 03 97

Agence de Dijon

14bis, rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon
T : 03 74 31 01 30

Exploitation

wpd windmanager
29, rue des Roati
62000 Arras
T : 03 21 15 91 86



 Agences

 Représentations locales :
Bayonne
Bordeaux
Toulouse
Tours

www.wpd.fr
info@wpd.fr

Le participatif
Éolien et solaire

Le participatif et les énergies renouvelables

Richesses au cœur des territoires, le soleil et le vent permettent de produire une électricité verte locale, proche des lieux de consommation, sans risque, compétitive et pilotable à distance.

Le développement d'un projet de production électrique renouvelable participatif présente de nombreux avantages et notamment celui de faire émerger un projet de territoire, par le biais d'une forte implication des acteurs locaux :

- Meilleur ancrage territorial via une concertation élargie,
- Acceptabilité renforcée grâce à un nombre d'acteurs plus important,
- Augmentation des retombées économiques pour le territoire via la redistribution des revenus du parc en faveur des riverains et des collectivités, leur apportant un revenu complémentaire.

S'engager avec wpd

Quelle que soit la forme de participatif retenue, les équipes de wpd vous proposent un **accompagnement sur mesure** :

- Du développement à l'exploitation, nous intervenons et assurons la gestion de chaque étape,
- Les équipes de wpd restent votre interlocuteur unique tout au long de la durée de vie du projet,
- La majorité des risques et la gouvernance sont portés par wpd.

Les principes du participatif chez wpd

wpd peut proposer deux formes de participatif pour ses parcs éoliens terrestres et solaires photovoltaïques. Le tableau ci-dessous vous permet de déterminer quelle option est la meilleure pour votre projet, en fonction des retombées attendues :

	Investissement participatif	Financement participatif
Principe	Il permet à des acteurs locaux de devenir actionnaires et donc propriétaires d'une partie du parc, en investissant dans le capital de la société d'exploitation aux côtés de wpd	Egalement appelé « <i>Prêt Citoyen</i> », ou encore « <i>crowdfunding</i> » en anglais, il permet de placer son épargne dans des projets d'énergies renouvelables
Public	Collectivités & particuliers	Particuliers
Terme	Long terme 10 - 15 ans	Moyen terme 3 - 5 ans
Rétribution	Ce mode de participation est destiné aux investisseurs «patients», qui seront rétribués au bout de 10 ans en moyenne. Les premiers paiements des dividendes surviennent en effet souvent après plusieurs années d'exploitation	Le financement prend souvent la forme d'obligations. Les taux sont souvent très avantageux en comparaison des solutions d'épargne classiques, et varient généralement autour des 5%. Les fonds sont généralement bloqués pour une période allant de 3 à 5 ans
Modalité	L'investissement dans le parc est porté par une société dédiée (SAS ou société par actions simplifiée), dont un des actionnaires est une société locale (sous forme d'une SEM, SAS, etc.) constituée par un ou plusieurs acteurs locaux (collectivités locales, collectif citoyens, entrepreneurs, etc.)	Le placement financier se fait par l'intermédiaire de plateformes dûment accréditées pour procéder à ce type de transactions
Risques	Tous les risques liés au projet (développement, construction & exploitation)	Risques de pertes très faibles
Implication	Les investisseurs participent indirectement à la gouvernance de la société d'exploitation et prennent part aux décisions importantes du projet	Il n'y a pas d'implication directe des épargnants. En revanche, wpd s'engage à informer régulièrement les épargnants de toute actualité liée au projet